



Faire le deuil d'Hiroshima...

Faire le deuil d'Hiroshima... C'est la démarche à laquelle le général Francis Lenne nous invite*. Pour lui il ne s'agit ni de défendre, ni d'exclure la dissuasion nucléaire, car elle ne peut pas l'être. La bombe atomique n'est pas une arme au sens militaire du terme. Elle n'est pas utilisable pour se défendre, mais pour s'immoler. Il n'y a pas de passage à l'acte possible. Être pour ou contre le nucléaire est donc un faux débat.

Le concept de dissuasion nucléaire opère dans un champ virtuel : celui de la pensée d'un potentiel agresseur en vue d'obtenir un effet bien réel, l'absence d'agression de sa part compte tenu de la menace brandie. Ce modèle de pensée repose sur l'hypothèse que tous les acteurs impliqués sont rationnels, c'est-à-dire que leurs comportements sont prévisibles. Or, ce n'est pas le cas. Contrairement à une théorie physique qui peut faire l'objet d'une expérience pour en vérifier la validité, la dissuasion est un concept qui n'est testable ni en fait, ni en droit. Sa validité est indémontrable. Elle n'est qu'un simple axiome, un pari sur la survie de l'humanité.

Depuis de nombreuses années, nous essayons d'argumenter point par point face aux tenants de la dissuasion nucléaire. Opposant notre rationalité citoyenne à leur rationalité. Mais nos arguments buttent sur le mur de la dissuasion nucléaire sans arriver à creuser de véritables failles. Un débat stérile car il se situe sur le plan des convictions personnelles qui s'accompagnent toujours d'un investissement affectif du jugement. C'est bien ce qui s'est passé en septembre 1983 lorsque le colonel Petrov, officier de garde sur la base d'alerte stratégique en Union soviétique. Le déclenchement du système informatique d'alerte aurait dû le conduire — rationnellement — à mettre en route la procédure dont il était responsable. Il a désobéi en raison de ses propres convictions qui nous font justement sortir du champ de la rationalité... nous invitant à nous tourner vers la psychanalyse.

D'ailleurs, au fil des numéros du *bulletin Armes nucléaires STOP* — dont *Abolition* prend la suite —, on a pu voir émerger progressivement cette idée que la stratégie de dissuasion nucléaire ne relève pas de l'ordre du rationnel, qu'il y a, sous-jacent, un comportement qui s'apparente à de la

folie. Des termes provenant de la psychiatrie sont utilisés ; comme, par exemple, le « déni » (n° 235), la « perversion » (n° 238), l'« addiction » (n° 251)... On s'est interrogé de savoir si les « questions que l'on se pose ne sont pas à chercher du côté de la psychologie sociale » (n° 240)... Des discussions avec une psychanalyste ont été organisées.

Le général Lenne nous conduit à franchir ce pas supplémentaire de dépasser l'approche sociologique pour aller chercher des éléments de compréhension du côté de la psychanalyse : « *La question nucléaire, au-delà de son caractère technique au sens large, trop souvent mis en avant dans les argumentations, est en effet principalement et avant tout d'ordre psychologique : la dissuasion n'existe que dans l'esprit de celui qui est prétendu dissuadé et par conséquent et en parallèle dans l'esprit de celui qui prétend qu'il dissuade, donc des images que se font l'un et l'autre des représentations de chacun.* » Des images qui sont celles de la terreur absolue, ce qui « est éminemment pathologique ».

Mais dresser un constat, aussi juste soit-il, ne résout pas pour autant la question. « *Aucun discours raisonné, aussi bien argumenté soit-il ne pourra jamais parvenir à résoudre la question nucléaire et à éloigner de l'humanité le risque majeur de sa propre autodestruction.* »

Comment amener les chefs d'États et hauts responsables qui les accompagnent à entrer dans « *une psychothérapie pour évacuer cette pathologie que la dissuasion provoque* » ? Pour Francis Lenne, la résolution L.41 adoptée par l'ONU « *est l'amorce de cette démarche* », l'exhortation adressée par les peuples aux chefs d'États « *afin qu'ils acceptent sans crainte de "consulter"* ».

Il n'est pas certain que cela soit suffisant. Mais les rencontres proposées dans ce cadre à l'ONU durant l'année 2017 « *offrent une occasion inespérée* » de mettre en place un nouveau paradigme de la sécurité qui favorise la compréhension mutuelle au lieu de la défunte conception de la dissuasion nucléaire fondée sur la méfiance mutuelle.

Patrice Bouveret

*Le deuil d'Hiroshima est le titre de l'ouvrage rédigé par le général Francis Lenne sur lequel s'appuie cet éditorial et d'où sont extraites toutes les citations. Il est disponible gratuitement par téléchargement à l'adresse suivante :

• VERSION PDF : <http://www.armesnucleairesstop.org/>

Interpellation des candidats à la présidentielle

La question du désarmement nucléaire n'est quasi jamais abordée lors des élections présidentielles ou législatives. C'est pourquoi nous avons décidé d'envoyer un courrier aux dif-

férents candidats situés sur la gauche de l'échiquier politique afin qu'ils se prononcent sur la participation de la France aux négociations qui s'ouvrent à New York au sein de l'ONU...

Notre association, née en 1984, sous l'impulsion de Solange Fernex, députée européenne, avec le soutien du professeur Théodore Monod, n'a cessé d'agir pour faire prendre conscience aux Français que la dissuasion nucléaire n'assure pas notre sécurité.

La Maison de Vigilance s'est reconstituée et élargie au début du mois de janvier 2017. Elle est devenue, afin de renforcer et clarifier son message auprès de l'opinion : Abolition des armes nucléaires - Maison de Vigilance.

Le 23 décembre 2016, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté par 113 voix pour, 35 contre, et 13 abstentions, la résolution L41 qui convoque, en 2017, (du 27 au 31 mars, puis du 15 juin au 7 juillet) « une conférence chargée de négocier un instrument juridiquement contraignant d'interdiction des armes nucléaires conduisant à leur élimination totale ».

La France, ayant signé le Traité de non-prolifération nucléaire en 1992, voici 25 ans, s'est engagée à contribuer à l'élimination des armes nucléaires (article 6). Cependant, le représentant de la France à l'ONU a voté contre la résolution L41. Le 25 octobre 2016, les parlementaires européens avaient, eux, adopté, à une large majorité, une résolution appuyant ce projet de l'ONU. Il faut noter que, désormais, au sein de l'Union européenne, depuis le retrait, en cours, de la Grande-Bretagne, la France demeure le seul État doté de l'arme nucléaire.

Cette question de défense intéresse au plus haut point le futur président de la République française, chef des Armées. Il nous importe donc de savoir, avant le scrutin des 23 avril et 7 mai, quelles sont vos intentions afin de les faire connaître à tous ceux qui soutiennent nos activités.

Estimez-vous que la France doit soutenir l'initiative de l'ONU et participer aux négociations pour un traité d'interdiction des armes nucléaires ?

Nous sommes, bien entendu, disposés à vous rencontrer pour évoquer cette question fondamentale.

Soyez assuré de notre très vigilante attention aux questions de sécurité pour tous les peuples du monde entier où neuf États, dotés de la bombe atomique, principale arme de destruction massive, demeurent en capacité de déclencher un conflit pouvant anéantir l'espèce humaine.

Pour l'association...

Nouvelles avancées législatives

À l'initiative des élus polynésiens, lors des débats préparatoires sur le « *Projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique* », sénateurs et députés ont adopté — au grand dam du gouvernement — un amendement qui va apporter un changement radical dans le mode de calcul des indemnisations des victimes du nucléaire : il supprime la notion de « risque négligeable » incluse dans la loi Morin, et ouvre ainsi la voie au principe de présomption légale.

C'est à partir de cet argument que le Civen (Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires) a systématiquement retoqué les demandes des victimes depuis 2010 : en effet, seules 54 demandes d'indemnisation ont définitivement obtenu gain de cause.

Or, lors de son voyage en Polynésie en février 2016, le président François Hollande avait annoncé vouloir élargir les conditions d'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Un décret était en cours d'arbitrage. Mais le Conseil d'État a contraint le gouvernement à passer par une loi, ouvrant ainsi la brèche saisie par les élus polynésiens en réponse aux demandes des associations de victimes.

L'Assemblée nationale le 9 février puis le Sénat le 14 février ont adopté le projet de loi en séance plénière. Reste maintenant au gouvernement à mettre en œuvre cette mesure. **P. B.**

ACTION DE VIGILANCE POUR L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES

Vendredi 3 mars 2017

**jeûne et présence d'interpellation
devant le ministère de la Défense à Paris**

- de 8 h à 9 h, entrée du ministère, 60 boulevard du Gal Martial Valin (M° Balard) ;
- entre 9 h et 12 h, rendez-vous au café-tabac « Le Balard », angle place Balard et avenue Félix-Faure ;
- de 12 h à 13 h, entrée du ministère ;
- de 16 h à 17 h, entrée du métro Balard.

En soutien à l'action non-violente sur place, vous êtes invités à jeûner sur votre lieu de vie ou à être en union de pensée avec les jeûneurs.

Dans un cas comme dans l'autre, faites-le savoir avant le 2 mars à : <marie-claude.thibaud@wanadoo.fr> ou au 06 71 60 05 46

Retrouvez les photos des précédents actions : <https://goo.gl/photos/Fkdn4ViBX7zq8vGm9>

**Soutenez la campagne
d'interpellation des candidats
à la présidentielle**

<http://www.francesansarmesnucléaires.fr/spip.php?article80>

Et faites connaître le clip #LaBombe :
<https://www.youtube.com/watch?v=M28DC6spHZM>

Abolition est la lettre d'information publiée par l'association « Abolition des armes nucléaires—Maison de Vigilance », née de la fusion en 2017 de la Maison de Vigilance et du collectif Armes nucléaires STOP.

Pour la recevoir, envoyer une demande à : <abolitiondesarmesnucléaires@orange.fr> ou par courrier : 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Soutien financier par chèque ou virement, IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3405 334

Directeur de publication : Jean-Pierre Dacheux • ISSN en cours • Mise en page et impression par nos soins • Dépôt légal à parution